



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mort subite

Question écrite n° 106494

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mort subite. En effet, quasiment imprévisible, « la mort subite est une manifestation soudaine de problèmes cardiaques le plus souvent insoupçonnés ». Ces « accidents » tuent 40 000 personnes chaque année, et le décès « intervient en moins d'une heure après le début de symptômes évocateurs d'une ischémie (défaut d'irrigation) du muscle cardiaque (douleur dans la poitrine, essoufflement) ». A ce jour, plusieurs facteurs de risque sont aujourd'hui identifiables, notamment le surpoids et l'obésité, l'hypertension, le cholestérol et le tabagisme. Cependant, l'information sur la mort subite est quasi nulle, Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à la mort subite d'une part, et de savoir comment il compte améliorer l'information sur cet accident d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106494

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10534